N°63 et 64 Janvier-Mars 2014

La Roufaque

Ce numéro 64 de La Roufaque est le premier que vous propose la nouvelle équipe municipale.
Il inclut partiellement le n°63 qui n'avait pu paraître à temps en février 2014, en raison du décès subit du Maire Marcel Peytavi et de la proximité des élections.

Le massif du Puymorens au levant en début d'hiver

Le temps s'est arrêté à Latour de Carol…

Avec le décès de Marcel Peytavi le 21 février en fin d'après-midi, alors que le matin même il venait de déposer à Prades la liste qu'il pensait conduire aux élections municipales, le temps s'est brusquement arrêté à Latour de Carol.

Ses obsèques, la mise à jour de la préparation des élections, le traitement des affaires courantes et des urgences ainsi que l'obéissance aux règles du code électoral n'ont pas permis de faire paraître le numéro 63 de La Roufaque auquel il avait contribué sans savoir qu'il serait le dernier ; quelques extraits résumés sont publiés ici.

Nombreux ont été ceux qui ont exprimé leur tristesse, leur reconnaissance, leur admiration à celui qui, impliqué dans la vie de notre commune au cours de deux mandats d'adjoint, est devenu son Maire le temps d'un mandat, celui qu'il était en train de terminer.

Parmi les faire-part de décès publiés, nous noterons tout particulièrement celui d'une commune de Cerdagne résumant bien la perception que nous avions de lui :

Monsieur Marcel Peytavi

Homme de conviction et de hautes compétences

La liste qu'il avait constituée a été présentée aux électeurs de notre commune le 23 mars après l'avoir complétée.

Le résultat obtenu dès le premier tour par cette liste, élue dans son intégralité, témoigne de la perception qu'avait le plus grand nombre de carolans de son action passée et future.

Nous nous efforcerons de répondre à leur attente et peut être Marcel Peytavi pensait-il comme François Mitterand qui disait quelque mois avant sa mort :

« Je crois aux forces de l'esprit

et je serais toujours avec vous ».

Marcel est toujours là ! En respectant ses intentions nous maintiendrons sa présence dans notre village.

Le 18 janvier 2014, Marcel Peytavi présentait ses vœux aux carolans

Une très nombreuse assistance a participé à la cérémonie des vœux du Maire et de la Municipalité.

A cette occasion le Maire a rappelé sa confiance en l'avenir de Latour de Carol : « *Par-delà les visions grincheuses ou moroses, on peut se féliciter de vivre dans un village qui prospère, qui s'embellit, qui gagne des habitants, des commerces et des enfants à l'école* ».

Après avoir remercié *tous ceux – bénévoles, agents municipaux, pompiers etc…- qui agissent pour le village*, le Maire conclut :

« *En plus d'une bonne santé, je vous souhaite à tous de vivre dans un village où il fasse bon vivre, qui garde son école, sa boulangerie, son épicerie, et tous ses commerces. Je souhaite que notre station de ski de la Vallée prospère ainsi que ses emplois. Et je souhaite que chacun puisse venir s'installer, vivre et travailler à Latour, sur des terrains ou des logements accessibles même aux familles modestes.*

Puisse enfin le village – une fois passées les élections municipales – retrouver la sérénité et les liens d'amitié qu'il ne doit plus perdre ».

Conseil Municipal du lundi 17 février 2014

Présents : MM. ALLARD ï BALAGUER ï CARRERA ï DURAN ï HOUYAU ï MONTY ï PEYTAVI ï PUIG ï
Procuration : Mme DEPONS à M. CARRERA

BUDGET 2014

Le maire propose :

- de maintenir les taux dôimposition sans augmentation,
- dôattribuer aux associations les mêmes subventions quôen 2013,
- de voter le budget 2014 sans affectation du résultat 2013 puisque, en lôabsence du compte de gestion du percepteur, il est impossible de voter le compte administratif.

En fonctionnement, le budget fait apparaître un total de recettes de gestion courante de 945 000 ú pour financer 898 000 ú de dépenses de gestion courante + 47 000 ú de charges financières.

Le produit des ventes de terrains et du dédommagement du « Faytou », estimé à 370 000ú, est viré sur la section dôinvestissement. En investissement, ce virement de 370 000 ú + les subventions dôéquipement (105 000 ú) et le produit de la TVA et de la TA (50 000 ú), font apparaître un total de recettes de 525 000 ú qui serviront à financer le remboursement du capital des emprunts pour 70 000 ú et les travaux dôinvestissement (bâtiments, aménagement village, extension cimetière, etc ...).

Le budget annexe de La Riberole se limite pour 2014 à 110 000 ú de dépenses (annuité dôemprunts), financés par une participation du budget principal (montant actuellement couvert à 80% par les loyers).

Le budget principal, le budget annexe de la Riberole ainsi que les subventions aux associations sont adoptés à lôunanimité (sortie de C. MONTY pour le vote de la subvention du Souvenir Français).

DSP CAMPING ET EPICERIE

Conformément à la loi, il y a lieu de mettre en concurrence la gestion dôune part du camping et dôautre part de lôépicerie par la procédure dite de DSP (Délégation de Service Public).
Le maire propose dôengager ces deux procédures.

CREATION DôUN POSTE DôATTACHE

Suite à la promotion de la secrétaire générale, il y a lieu de créer un poste dôattaché territorial correspondant à son nouveau grade.

FIXATION DU PRIX DES LOYERS

Murs de lôépicerie :	2 000 ú /an
T4 à la Riberole :	610 ú
T5 à la Riberole :	650 ú
T4 (Ecole) :	445 ú
T2 (Boulangerie) :	330 ú

TRAVAUX DE RESTAURATION (Eglise)

Le centre départemental de conservation et de restauration du patrimoine (Conseil Général) propose à la commune de prendre en charge la restauration du Monument du Jeudi Saint, composé dôun Arc Triomphant et, de trois scènes sur toile : flagellation, couronnement dôépines, crucifixion, et une représentation du coq de Saint Etienne.
Compte-tenu de lôintérêt patrimonial, culturel et artistique de cet ensemble, la commune accepte de participer à cette restauration. Le Conseil Général prenant 81% à sa charge, lôautofinancement à charge de la commune sôélève à 4 462.15 ú.

Décès

Madame Nuria MARTY née PAHUL

A quitté ce monde le dimanche 16 février à Montpellier, elle avait 81 ans. Nous nous associons à la peine de sa grande famille, éprouvée il y a peu par le décès de son époux Maurice MARTY.
Une cérémonie à sa mémoire a eu lieu le 26 février à 10h30 en lôEglise Saint Etienne.

Naissances

Paola DEJOUX
fille de Damien DEJOUX et Johana JULIA,
petite fille de Cécile HOUYAU
est née à Perpignan le 22 décembre 2013.

Naëlle MAYOR LIBERGE
fille de Valentin LIBERGE et dôAurélie MAYOR
est née à Puigcerda le 6 février 2014

Nous félicitons chaleureusement parents et grands-parents et souhaitons beaucoup de bonheur à ces jeunes carolanes.

ELECTIONS MUNICIPALES
DU 23 MARS 2014
A
LATOUR DE CAROL

361 personnes étaient inscrites, 299 ont voté. On a noté 62 abstentions et 4 bulletins nuls, 295 personnes se sont donc exprimées.

Vingt et un candidats se sont présentés aux suffrages des électeurs de Latour de Carol sous forme de deux listes concurrentes, ils ont obtenu les résultats suivants :

M ALLARD Laurent	**209**
M BACHELIER Claude	**197**
M BALENT André	92
Mme BALENT Monique	87
Mme BLANC Marie-Yvone	82
M BLIGNY Jean-Claude	86
Mme BONIS Laurence	**205**
M BOSOM Laurent	89
M CARRERA Augustin	**199**
M DURAN Jean	**189**
Mme ERNST Carole	**189**
Mme HOUYAU Cécile	**208**
M MONTY Claude	**208**
M PALAZOT Guilhem	**213**
Mme POUJOL Marie-Josephe	87
M PRAT Jean-Pierre	103
M PRAT Pierre	104
M PUIG Christophe	**203**
M SUBRA David	84
Mme TASSART Christelle	**200**
M ZABE Jean-Marie	81

Les onze membres de la liste présentée par Mme Cécile HOUYAU ont tous obtenus plus de 151 voix et ont été élus dès ce premier tour de scrutin.

Conseil Municipal du Dimanche 30 mars 2014

Présents : Mmes et MM Laurent ALLARD - Claude BACHELIER ï Laurence BONIS ï Augustin CARRERA - Jean-François DURAN ï Carole ERNST ï Cécile HOUYAU ï Claude MONTY ï Guilhem PALAZOT ï Christophe PUIG ï Christèle TASSART

Ordre du jour : Election du Maire et mise en place du Conseil Municipal

Sur proposition de Monsieur Augustin CARRERA, Doyen des élus, Président de séance,
Madame Cécile HOUYAU a été élue à bulletin secret et à lôunanimité ôMaire de Latour de Carolô.

Madame Cécile HOUYAU a procédé ensuite à lôélection des adjoints :
Messieurs Augustin CARRERA (1er adjoint), Claude MONTY (2ème adjoint), Christophe PUIG (3ème adjoint) ont été élus à lôunanimité à bulletin secret.
Le nouveau Conseil Municipal, réuni immédiatement, a voté à lôunanimité les délégations suivantes :

Organismes extérieurs	Titulaires	Suppléants
SIVOM Vallée Carol	1 - C. HOUYAU 2 - A. CARRERA	1 - G. PALAZOT 1 - C. PUIG
SIVU Ecole	1 - C. HOUYAU 2 - L. BONIS 3 - G. PALAZOT	1 - L. ALLARD 2 - J.F. DURAN 3 - C. ERNST
Charte Intercommunale	1 - C. HOUYAU	1 - C. TASSART
Chantiers école	1 - J.F. DURAN	1 - C. BACHELIER
Contrat rivière	1 - A. CARRERA	1 - L. ALLARD
Syndicat abattoir	1 - L. ALLARD	1 - G. PALAZOT
Syndicat de voirie	1 - A. CARRERA 2 - C. PUIG	
Ordures ménagères	1 - C. ERNST 2 - C. TASSART	
Syndicat télévision	1 - C. BACHELIER 2 - C. PUIG	
Syndicat scolaire	1 - C. HOUYAU 2 - A. CARRERA	
P.N.R.	1 - C. MONTY	1 - L. ALLARD
Charte forestière	1 - C. MONTY	1 - L. ALLARD
Terres Romanes	1 - C. MONTY	1 - L. ALLARD
SYDEL	1 - C. BACHELIER	1 - J.F. DURAN
Défense	1 - C. MONTY	
Correspondant "Tempête"	1 - A. CARRERA	
CNAS élus	1 - C. HOUYAU	

Le Conseil Municipal a voté à lôunanimité lôattribution au Maire et aux trois adjoints dôindemnités au taux de 100% selon la réglementation en vigueur.

Le temps s'écoule à nouveau à Latour de Carol...

La Roufaque n°63 et 64 (Janvier - Mars 2014) Bulletin Municipal d'Information de la Commune de Latour de Carol (66760),
Directeur de la publication : Claude MONTY mairie.latourdecarol@wanadoo.fr, tel : 04 68 04 81 82